

RDP19 PFBC Evénement parallèle Climate Focus : Messages clés et perspectives

L'événement parallèle de Climate Focus, intitulé « Le Forest Declaration Assessment -Comment atteindre les objectifs 2030 dans le Bassin du Congo ? » a pris place le 5 juillet 2022 lors de la 19^e Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Le Forest Declaration Assessment est un suivi annuel, fait en partenariat avec un réseau d'ONGs et de think tanks de la société civile, des avancées mondiales en termes d'atteinte des objectifs forestiers. Les rapports annuels font état des progrès accomplis et émettent des recommandations aux décideurs sur la scène internationale. Suite à l'annonce de nouveaux engagements forestiers dans le cadre de la COP26 en novembre 2021, notamment relatifs aux forêts du bassin du Congo, un pilote régional du Forest Declaration Assessment a été lancé en 2022 dans la région. En partenariat avec un réseau informel d'experts de la société civile régionale et nationale, le Forest Declaration Assessment publiera son rapport régional sur l'état des lieux des politiques forestières dans le bassin du Congo lors de la COP27.

Après une brève présentation du projet, le side event a laissé place à cinq experts régionaux pour une série de présentations sur différents thèmes forestiers. Nicolas Bayol, directeur d'études chez FRMI-RIOFAC, a d'abord prononcé un discours d'ouverture sur les priorités pour les forêts du bassin du Congo. M Bayol a d'abord présenté le massif forestier très varié de la région, avec des forêts plus ou moins vulnérables au changement climatique et aux pressions humaines. Il a noté le taux de déforestation et de dégradation faibles par rapport à d'autres régions, mais néanmoins en hausse, notamment dans certaines régions de la RDC du fait essentiellement de la pression démographique. Deux priorités d'action ont été énoncées : la modernisation de l'agriculture, ainsi que les progrès nécessaires sur l'affectation des terres, qui doit être régulée et transparente.

Baudouin Michel, Directeur de l'Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT), est ensuite intervenu sur les moteurs internes et externes de la déforestation dans le Bassin du Congo. Son intervention a rappelé le rôle de stockage de carbone de ses forêts, le bassin fixant 5% des émissions mondiales, ainsi que les deux moteurs principaux de déforestation dans la sous-région : l'agriculture sur brûlis et le bois de chauffage et charbon de bois. L'accent a notamment été mis sur le rôle clé du secteur agricole dans la solution pour les forêts, ainsi que sur la nécessité de prendre en compte les problématiques liées à l'explosion des villes et des besoins en infrastructure.

L'événement parallèle s'est poursuivi avec une intervention d'Aline Kana, responsable du secrétariat technique du Réseau des jeunes des forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC). Après avoir présenté le réseau et ses activités dans la sous-région, l'intervention a proposé des pistes pour améliorer l'implication de la jeunesse dans les décisions et interventions politiques dans le secteur forêt, notamment en accroissant la représentativité de la jeunesse au sein des instances et des espaces de prise de décisions, ainsi que dans leur processus d'application. Le besoin de définir des politiques, stratégies et programmes de financements sensible à la jeunesse et aux femmes a été énoncé, comme ceux de renforcer les capacités, de mettre à jour des compétences et des savoirs dans les thématiques émergentes et de développer les opportunités et perspectives d'employabilité en rapport avec les enjeux de la préservation de l'environnement.

Raphaël Tsanga, expert en droit et politiques environnementales au CIFOR, a ensuite traité des questions des droits des populations locales et autochtones à l'épreuve des politiques forestières. Trois niveaux d'action ont été évoqués : (i) la reconnaissance des droits coutumiers dans les différents instruments juridiques ; (ii) la dimension socio-économique afin de satisfaire les besoins essentiels des communautés ; et (iii) les dispositifs de foresterie sociale combinant ces deux aspects. La question primordiale de la non-reconnaissance des droits fonciers a été évoquée, ainsi que l'enjeu non seulement de la consécration du droit, mais aussi de sa protection effective.

Pour la dernière intervention, Richard Eba'a Atyi, coordinateur régional du CIFOR, est revenu sur l'enjeu des déclarations forestières. Le faible impact des engagements de lutte contre la déforestation pris dans le cadre de la déclaration de New York a été évoqué, ainsi que le besoin de traiter des questions de coordination des bailleurs de fonds. La sous-région s'est vue promettre des fonds importants sur les prochaines années. Un mécanisme de suivi et de gouvernance des fonds est nécessaire pour assurer l'impact de ces engagements.

L'événement parallèle s'est clos sur une séance de questions-réponses, avec notamment une intervention de Monique Yigbedek, coordinatrice régional du réseau des femmes d'Afrique centrale pour le développement durable (REFADD). Cette intervention a soulevé le problème de la participation des femmes à la prise des décisions et du besoin d'analyses auprès des communautés pour identifier les niveaux d'intervention auxquels peuvent participer les femmes, en tenant compte des us et coutumes, des pays concernés.